

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE LA COMMISSION FÉDÉRALE MÉDICALE

Saison 2025/2026

La commission médicale fédérale nationale s'est réunie 1 fois en consultation télématique et 2 fois en présentiel cette année.

A- Suivi Médical Réglementaire SHN

1- Conditions et moyens techniques

a- Logistique FFVolley

L'organisation mise en place fonctionne correctement avec un secrétariat dédié au siège fédéral et le médecin délocalisé qui supervise le suivi.

Les médecins en charge des équipes masculine et féminine ont pu mettre en place le suivi des joueurs et joueuses des équipes nationales seniors grâce à leur anticipation et leur collaboration avec les entraîneurs nationaux.

b- Logiciel Askamon

Le logiciel (Askamon) est en place et donne satisfaction. Il concerne, pour le moment, les joueurs et joueuses inscrits sur les listes ministérielles et intègre progressivement les jeunes appartenant aux CFC des clubs pro et les membres de l'équipe paravolley.

2- Suivi médical des athlètes.

Chaque équipe, que ce soit un pôle ou une équipe nationale, dispose d'un médecin attitré chargé du suivi longitudinal et du suivi traumatique assisté d'un kinésithérapeute.

Le bilan annuel est dressé pour les collectifs nationaux.

Le bilan dentaire est celui qui procure le plus de difficultés :

Pour les jeunes nous insistons particulièrement sur le suivi psychologique des joueurs et joueuses mineures d'autant plus du rajeunissement de l'âge d'entrée en pôle. Une réflexion est en cours pour améliorer ce suivi en disposant d'un questionnaire d'évaluation et que ce suivi soit dispensé tout au long de l'année (en fonction des besoins).

Nous rencontrons toujours des difficultés pour récupérer les examens des joueurs sur liste évoluant en France en LNV (pourtant ils doivent avoir réalisés les examens demandés selon le protocole LNV) et les examens doivent être reprogrammés en début de saison.

Pour le suivi du SMR il faut mettre en place des sanctions à appliquer aux pôles, aux CFC et à leurs responsables en cas de non-retour car le médecin chargé du suivi n'a aucun moyen de pression sur eux.

Pour les pôles et les CFC ce suivi fait partie du cahier des charges et sa transmission est obligatoire. Ce sont des documents soumis au secret médical : les dossiers doivent donc être transmis au médecin en charge du SMR sous pli cacheté par le service médical qui l'a réalisé. Faisant maintenant partie de la CMCFC le médecin fédéral veillera sur ce point.

B- Encadrement sanitaire des équipes de France

-Coordination médicale :

La DTN avec l'aide d'un médecin coordinateur pour les masculins et une pour les féminines se charge des affectations.

90% des professionnels de santé contractualisent avec la FFvolley via un CDD. Le reste des interventions sont contractualisées via un CDI ou des notes d'honoraires.

-Nous souhaitons qu'un kinésithérapeute et un médecin accompagnent les équipes lors de tous leurs déplacements à l'étranger. Lors des actions en France, pour des raisons financières, cela n'est pas toujours possible. Nous privilégions la présence du kinésithérapeute mais pas le médecin de manière systématique.

-Les dispositions sanitaires variables selon les régions du monde nécessitent d'être très vigilant sur la couverture vaccinale et la surveillance sanitaire des équipes voyageant.

-Fourniture du matériel nécessaire à l'encadrement des équipes en respectant les choix de l'équipe médicale. Un effort a été fait en fin d'année 2025 grâce à une rallonge budgétaire.

-Une information sur le dopage a été fournie lors de tous les rassemblements des sélections (par l'intermédiaire de l'encadrement médical) ainsi qu'une validation du programme de la FIVB pour les internationaux.

Pour les pôles un programme de prévention est proposé en utilisant celui de l'AMA et de l'AFLD (ADEL)

C- Relations Médicales avec les Clubs – LNV

- Le suivi médical des jeunes présents dans les centres de formation des clubs pro et des joueurs professionnels est calqué sur celui des pôles et le médecin chargé du suivi des SHN à la FFvolley est chargé (en accord avec la commission médicale de la LNV) d'en assurer le suivi. Cela vient en plus de ses responsabilités sur le suivi des SHN. Une plus grande rigueur est nécessaire dans ce suivi médical car tous les dossiers ne sont pas envoyés à la fédération.

Nous insistons sur l'importance du suivi psychologique notamment chez les joueurs et joueuses mineurs en CFC.

- une enquête sur les blessures survenues pendant la saison 2024-25 dans les clubs de la LNV a été réalisé par le Dr Gouin. Ses résultats sont disponibles mais ils nécessitent de mieux mobiliser les staffs médicaux. Un étudiant pourrait effectuer ce travail qui nous aiderait ainsi que les entraîneurs pour améliorer la prévention de ces blessures.

- Le développement des relations pour la coordination médicale FFvolley-LNV se met en place grâce à la présence du Dr Gouin et permettra la mise en place d'une vraie politique de détection précoce et de prévention des anomalies médicales, des surmenages physiques ou physiologiques et des blessures. Nous proposons (comme c'est le cas dans d'autres fédérations) qu'un athlète qui n'est pas à jour de son suivi médical ne puisse pas être sélectionné.

D- **Règlement médical fédéral**

- Le règlement a été adapté aux nouvelles dispositions ministérielles.
- Une procédure particulière est mise en place pour la délivrance de licence (C.E.G.) aux personnes transgenres. En accord avec la commission des statuts et règlements les dossiers sont examinés dès leur réception.

-**Le triple surclassement** n'existe pas au sein de la FFvolley. Des exceptions au niveau national sont possibles et il existe une procédure pour la mise en place d'un triple surclassement régional au sein des ligues volontaires. Nous sommes toujours à la disposition des ligues qui souhaiteraient le mettre en place.

Dans ce cadre, pour les fiches C régionales, le médecin l'ayant rédigée et assurant le suivi médical du jeune athlète doit remplir une fiche A en milieu de saison.

Cette procédure devrait concerner une dizaine de jeunes par région... Attention à certaines dérives qui ne concerneraient pas des jeunes à fort potentiel !!!

Pour tous ces triples surclassements il est nécessaire que les dossiers techniques soient renforcés.

-**Pour la saison actuelle le médecin fédéral a validé :**

40 (46 en 2024-25) triples surclassements nationaux
fédéraux +

3 quadruples surclassements exceptionnels

4 doubles surclassements pour une ligue n'ayant pas de
médecin

2 jokers médicaux pour des clubs d'Elite (5 en 2024-25)

E- **Sport Santé**

La commission médicale s'associe à la mise en place d'action visant au développement d'actions « Sport Santé » au sein de la fédération avec la commission fédéral Sport Santé.

Un colloque Sport-santé au féminin est organisé à Dijon par la fédération et la ligue le 13 juin 2026. La commission médicale se réunira à cette occasion et participera au colloque.

F- Informations sur la prévention du dopage :

- La prévention reste au niveau de la fédération : Un plan fédéral de prévention du dopage est mis en place en collaboration avec le service juridique. Il est fait pour les athlètes, les jeunes et l'entourage sportif et familial.
- L'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) met à disposition de tous une plateforme de formation et évaluation des connaissances (ADEL).

Nos recommandations complémentaires sont :

-Obligation pour tous les athlètes soumis au SMR de fournir un certificat de participation au programme antidopage soit de la FIVB, soit de l'AFLD.

Pour 2027 :

- Intégrer la médecin en charge de la coordination des équipes médicales des équipes féminines à la commission.
- Suivi du nouveau protocole mis en place par le médecin référent (Dr Joffrey Cohn) chargé du Suivi Médical Réglementaire des SHN et des Centres de Formation des clubs professionnels. Les médecins localement doivent être impliqués pour rentrer les données que ce soit au niveau des pôles, des équipes nationales ou des clubs professionnels (en lien avec la LNV). Extraction de statistiques permettant de mobiliser ces différents acteurs. Mise en place de sanctions pour les centres ne renvoyant pas les données dans le timing demandé.
- Mise à disposition du matériel médical nécessaire à l'encadrement des équipes nationales en fonction des besoins.
- Réunion de la commission médicale pour permettre aux équipes médicales encadrant les équipes nationales de présenter le bilan de leur saison, coordonner les actions et le suivi et préparer la saison internationale suivante.
- Continuer le travail entrepris sur l'épidémiologie des blessures dans le volley.

Richard GOUX
Président de la Commission Fédérale Médicale